

**PARTICIPANTS : MEMBRES DU BUREAU DE LA CLE**

Structure représentée	Nom	Qualité	Présent	Absent
<b>Collège des collectivités territoriales</b>				
Conseil départemental du Doubs (CD 25)	M. Christian METHOT	Conseiller départemental		Excusé
Conseil départemental de la Haute-Saône (CD 70)	Mme Marie-Claire FAIVRE	Vice-présidente		Excusée
Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA)	M. Philippe CHALLANT	Maire de Sermamagny (90) Vice-président de GBCA en charge de la politique de l'eau		Excusé
	M. Miltiade CONSTANTAKATOS	Maire de Frais (90) Conseiller de GBCA délégué à la GEMAPI	X	
Communauté de communes du Sud Territoire (CCST)	M. Jean-Jacques DUPREZ	Maire de Lebetain (90) Vice-président de la CCST en charge de la GEMAPI et des politiques environnementales	X	
Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)	Mme Magali DUVERNOIS	Maire d'Exincourt (25) Vice-Présidente de PMA en charge de l'environnement et de la transition écologique	X	
Communauté de communes Rahin et Chérimont (CCRC)	M. Vincent SCHIESSEL	Maire de Frédéric-Fontaine (70) Vice-président de la CCRC en charge de l'environnement		X
Syndicat des eaux de Giromagny (SDEG)	M. Hervé GRISEY	Représentant	X	
Pôle métropolitain Nord Franche-Comté (PM NFC)	M. Jean-Luc ANDERHUEBER	Vice-président		X
<b>Collège des usagers</b>				
Chambre d'agriculture (CIA) 25/90	M. Jean-Marie RACINE	Vice-président	X	
Chambre des métiers et de l'artisanat de Bourgogne Franche-Comté (CMA BFC)	M. Nicolas MOREL	Président		Excusé
Fédération pour la Pêche et la protection des milieux aquatiques (FDAAPPMA) 90	M. Serge PHILEMON	Président	X	
France Nature Environnement (FNE) 90	M. Gérard GROUBATCH	Président		X
<b>Collège des services de l'Etat</b>				
DREAL Bourgogne Franche-Comté (DREAL BFC)	Mme Elodie RECCHIA	Chargée de mission Connaissance, Karst, Hydrogéologie	X	
DDT du Territoire de Belfort (DDT 90)	M. Olivier CHAPPAZ	Directeur	X	
Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse (AERMC)	Mme Ariane HOUDAYER	Chargée d'interventions Doubs Médian – Doubs Franco-Suisse – Allan	X	
Agence régionale de santé (ARS)	M. Simon BELLEC	Responsable de l'Unité Territoriale Santé Environnement Nord Franche-Comté	X	

Etaient également présents :

Structure	Nom	Qualité
Communauté de communes du Sud Territoire (CCST)	Mme Amélie SPENLIHAUER	Chargée de mission GEMAPI
	Mme Elise BERTILLON	Stagiaire GEMAPI
Communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS)	M. Yann FINKLER	Chargé de mission GEMAPI
Chambre d'agriculture 25/90 (CIA)	Mme Cécile CHAUMARTIN	Conseillère Agro-ressource en eau
DDT du Territoire de Belfort (DDT 90)	Mme Claire HERZOG	Adjointe du chef du service Eau Environnement et Forêt
	Mme Esther KNEISKY	Chargée de mission politique de l'eau
EPTB Saône & Doubs (EPTB S&D)	Mme Hélène LAMBERT	Coordinatrice du SAGE
	M. Adrien PERRY	Animateur PAPI
Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA)	M. Antoine BURRIER	Directeur Eau et environnement
Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)	Mme Clémence CHRISTOPHE	Technicienne GEMAPI
	M. Arnaud ROTH	Technicien GEMAPI

**Support de présentation :**

<https://www.gesteau.fr/document/sage-allan-bureau-de-la-cle-reunion-du-11-avril-2025>

---

## RÉSUMÉ DE LA RÉUNION

---

M. CONSTANTAKATOS préside cette réunion. Il remercie les participants à cette réunion du Bureau de la CLE, et la Communauté de communes du Sud Territoire pour la mise à disposition de la salle.

Il présente l'ordre du jour de la réunion :

1. Information sur le décret de modernisation des SAGE
2. Information sur la révision du SCoT du Territoire de Belfort
3. Désignation de la structure porteuse du SAGE Allan
4. Information sur les projets des collectivités en matière de restauration des milieux aquatiques
5. Points divers

### 1. INFORMATION SUR LE DECRET DE MODERNISATION DES SAGE

*(Diapositives 3 à 13 du support de présentation)*

Mme KNEISKY (DDT 90) présente le contenu du décret de modernisation des SAGE, en date du 2 décembre 2024. Ce décret vient en réponse à des besoins exprimés par de nombreux acteurs impliqués dans les SAGE, et relevés par plusieurs constats à l'échelle nationale (étude évaluative des SAGE, rapport de la Cour des comptes). En particulier, y sont déplorés une certaine lourdeur administrative (procédure d'élaboration, composition de la CLE) et un manque de leviers d'actions sur l'aménagement du territoire. Le décret du 2 décembre 2024 introduit de nouvelles possibilités (révision partielle, règle d'assiduité) ainsi que de nouvelles obligations (trajectoires de réduction des prélèvements, un représentant de SCOT siégeant en CLE, ajout des SAGE dans les porter à connaissance de l'Etat auprès des rédacteurs de documents d'urbanisme...). Il assouplit ou entérine certaines pratiques relatives à la composition et aux réunions de la CLE.

M. BELLEC (ARS) demande si le périmètre du SAGE pourrait être modifié, de sorte à tenir compte des ressources permettant d'approvisionner le bassin de l'Allan en eau potable. Mme LAMBERT (EPTB S&D) explique que la question de la prise d'eau de Mathay (ressource essentielle pour le SAGE) s'était déjà posée lors de l'émergence du SAGE. Cependant un périmètre de SAGE se doit d'être hydrographiquement cohérent. Toutefois, des démarches comme le PTGE ne sont pas tenues de se conformer au périmètre du SAGE.

Les différents PTGE à l'échelle du bassin Saône-Doubs étant suivis par l'EPTB, la cohérence avec les bassins limitrophes peut être assurée.

Mme DUVERNOIS (PMA) s'inquiète de la fréquence de mise à jour des documents d'urbanisme pour se mettre en conformité avec les normes supra. Elle souhaiterait que l'on permette davantage de révisions simplifiées des PLU. Par ailleurs, elle regrette que le sujet de la qualité de l'eau soit peu abordé dans les documents d'urbanisme.

M. CHAPPAZ (DDT 90) estime que le changement climatique est d'ores et déjà une réalité dont les documents d'urbanisme devront tenir compte. Il pense que la révision des documents d'urbanisme est l'opportunité pour les élus d'imaginer le développement futur de leur commune. Il pourrait être imaginé une évolution des documents d'urbanisme autour d'un cadre à moyen terme et une gestion plus flexible à court terme, comme les nouveaux plans forestiers.

Sur la question du renouvellement de la CLE après les élections municipales, M. CONSTANTAKATOS est d'avis de prendre le temps de trouver des élus qui seraient vraiment intéressés d'intégrer la CLE. Le renouvellement du collège des élus pourrait être effectif à l'automne 2026. La question se pose de renouveler d'intégralité de la CLE à ce moment, sans attendre la fin de la mandature en 2027. M. CHAPPAZ conseille de lancer les sujets importants de travail avant la période d'élections, pour ne pas subir une longue période d'inaction.

Une discussion s'ouvre sur la lutte contre l'absentéisme aux réunions de la CLE, avec les deux possibilités ouvertes par le décret « SAGE », de disposer de deux pouvoirs et d'exclure des membres peu assidus. M. CONSTANTAKATOS en profite pour faire part de son souhait d'inviter à la CLE deux élus, intéressés par les problématiques de l'eau (dont M. MONNIER qui précédemment représentait la Chambre d'agriculture 25/90). Plus largement, la question des équilibres de représentations se posera en vue du prochain renouvellement de la CLE.

## **2. INFORMATION SUR LA REVISION DU SCOT DU TERRITOIRE DE BELFORT**

*(Diapositives 14 à 16 du support de présentation)*

Mme LAMBERT rappelle que le SCOT du Territoire de Belfort est actuellement en cours de révision. Dans ce cadre, le CEREMA a été sollicité pour produire une étude de la ressource en eau du département et de proposer une transcription de ces enjeux dans l'aménagement du territoire. L'étude a été restituée au syndicat porteur du SCOT. Pour assurer cette bonne prise en compte, un courrier pourrait être envoyé au Président du SCOT pour que la CLE soit associée aux travaux de rédaction du SCOT. En cas de refus, la demande pourrait passer la l'EPTB, qui a qualité de personne publique associée.

M. DUPREZ (CCST) se demande comment le SCOT peut concilier développement du territoire et réduction des consommations d'eau. Mme LAMBERT et M. CHAPPAZ répondent que la question de la disponibilité de la ressource doit un préalable au développement du territoire ; par ailleurs, le changement général de perception vis-à-vis de l'abondance de la ressource conduit à une plus grande sobriété, ce qui permet d'envisager différemment le développement du territoire.

M. DUPREZ pense que l'aspect qualitatif est insuffisamment pris en considération. M. BELLEC indique que l'approche santé des milieux, via le concept « Une seule santé », est un bon levier en réponse à ces enjeux. M. CHAPPAZ ajoute que cela peut constituer un facteur d'attractivité pour le territoire.

Mme CHAUMARTIN (CIA 25/90) souhaiterait mettre l'accent sur la sobriété dans la consommation en eau.

## **3. DESIGNATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE DU SAGE ALLAN**

*(Diapositives 17 à 21 du support de présentation)*

Mme LAMBERT expose ce point qui résulte de l'étude de gouvernance du bassin de l'Allan.

A la demande de ses membres et de ses partenaires financiers, l'EPTB Saône & Doubs avait recentré son activité sur les axes de la Saône et du Doubs, laissant les affluents « orphelins » se structurer. L'étude en question avait pour objet de définir une organisation, d'une part pour porter le SAGE et autres démarches de bassin versant, d'autre part pour optimiser le portage des opérations. Les discussions avec les différentes parties prenantes ont convergé vers un scénario unique, supposant un maintien de l'EPTB pour l'animation de bassin versant (sous réserve d'une adhésion des EPCI-FP du bassin à l'EPTB), la partie opérationnelle restant aux mains des structures GEMAPIennes actuelles.

Il revient à la CLE de désigner formellement la structure porteuse du SAGE : cela fera l'objet d'une délibération à la prochaine réunion de la CLE.

#### 4. INFORMATION SUR LES PROJETS DES COLLECTIVITES EN MATIERE DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

*(Diapositives 22 à 28 du support de présentation)*

Mme HOUDAYER (AERMC) indique que les conditions du 12<sup>e</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'eau demande que les travaux de restauration des milieux aquatiques et humides soient validés par une instance de concertation, en l'occurrence la CLE pour le bassin de l'Allan. Afin de remplir cette condition, l'Agence a demandé que les projets prévus par les collectivités GEMAPIennes pour 2025-2026 soient présentés à l'occasion de cette réunion. Une telle présentation sera à réitérer annuellement, en l'absence de programmation à plus long terme (tel qu'un contrat de bassin, qui pourra être envisagé pour la période 2027-2030).

M. FINKLER (CCVS) présente les projets de la CCVS : restauration de la Maratte (affluent de la Madeleine), étude de restauration de la continuité écologique sur 2 seuils sur la Madeleine, et effacement d'étangs dans le cadre de mesures compensatoires à la destruction de zones humides, le tout sur la commune d'Etueffont. Les projets ont été validés en Bureau communautaire.

Mme CHRISTOPHE (PMA) présente les projets portés par PMA : poursuite de l'étude morphologique de la Lizaine (menée conjointement avec la CCPH et la CCRC), étude l'avant-projet sommaire pour la restauration de la continuité écologique de l'étang des Princes sur le Rupt (avec potentiellement un effacement partiel de l'étang). D'autres projets concernent le suivi de la qualité des eaux et la ressource en eau potable (création d'une réserve d'eau brute à Mathay et poursuite du plan d'actions sur l'aire d'alimentation du captage de la Baumette).

M. BURRIER (GBCA) expose les projets de GBCA : poursuite des études en cours : restauration de la continuité écologique sur 5 seuils dans la traversée de Belfort, restauration de la continuité écologique au droit du seuil de l'Arsot, restauration morphologique de l'Allaine à Morvillars, optimisation du champ captant de Sermamagny. La remise à l'air libre du canal de décharge de l'étang des Forges se termine.

M. BELLEC se dit inquiet du dépérissement de la forêt dans la zone de captage de Sermamagny, qui pourrait avoir des incidences sur la qualité de l'eau. M. BURRIER indique qu'un travail est en cours avec l'ONF. Par ailleurs, la révision des DUP des captages a été lancée.

Mme SPENLIHAUER présente les projets de la CCST : l'étude hydromorphologique de l'Allaine et de la Covatte entre Delle et Grandvillars va être lancée l'an prochain. Des réflexions s'engagent sur la commune de Brebotte. Par ailleurs, la CCST collabore avec SNCF Réseaux et GBCA en vue d'une restauration de la Bourbeuse dans le cadre de mesures compensatoires.

M. CONSTANTAKATOS s'inquiète de la poursuite de ce projet, pour lequel l'enveloppe des travaux a été revue très à la hausse par SNCF Réseaux ; par ailleurs certains agriculteurs sont opposés au projet. Mme HERZOG informe qu'un échange est programmé entre la DDT et SNCF Réseau au sujet des mesures compensatoires restant dues suite à la réouverture de la ligne Belfort-Delle et à la création de la LGV Rhin Rhône. Mme HOUDAYER attire l'attention sur l'expiration prochaine (2026) de la convention de financement des travaux.

Mme LAMBERT présente les projets pour les deux collectivités absentes (CCPH et CCRC), toutes deux parties prenantes avec PMA de l'étude du bassin versant de la Lizaine. Des préconisations d'intervention par tronçons devraient être proposées d'ici fin d'année. Par ailleurs, la Ville d'Héricourt porte un projet de remise à ciel ouvert d'un affluent de la Lizaine (ce projet avait été présenté au Bureau de la CLE du 8 octobre 2024).

#### 5. POINTS DIVERS

*(Diapositives 29 à 30 du support de présentation)*

##### ○ **PTGE**

M. CHAPPAZ souhaite aborder la question du PTGE. Il attire l'attention sur la situation du bassin de l'Allan en tête du bassin Rhône, et de la responsabilité que cela implique vis-à-vis des territoires à l'aval. Il propose que soient engagés rapidement le bilan du PGRE et le volet prospectif du PTGE. Ce dernier avait été intégré à l'étude sécurisation AEP, avant d'être finalement retiré ; aussi un cahier des charges peut être proposé rapidement, et présenté en CLE d'ici fin d'année. Un financement de 70% minimum peut être attendu de l'Agence de l'eau. M. CHAPPAZ invite les collectivités à inscrire le PTGE à leurs budgets.

M. FINKLER s'inquiète de la charge que ferait peser cette étude sur le budget GEMAPI de la collectivité. Mme HOUDAYER répond que l'étude ne doit pas nécessairement être portée sur le budget GEMAPI.

M. CHAPPAZ se satisfait du consensus apparent sur la priorité à mettre sur le PTGE.

- **Agenda**

Mme LAMBERT expose les prochaines échéances. M. GRISEY (SDEG) se propose d'organiser une visite du syndicat des eaux de Giromagny et du captage de Malvaux à l'occasion de la prochaine réunion du Bureau.

M. CONSTANTAKATOS remercie les participants et lève la séance.